

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FERMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FERMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne.  
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne.  
Pour annonces à long terme, conditions spéciales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :  
SI PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } SI PAR AN

## SOMMAIRE

**Evénements de la Semaine :** Béatification de Pie IX.—Une incroyable injustice touchant les aumônes que faisait Pie IX aux pauvres de Rome ; malgré cela le pape Léon XII répare, autant qu'il le peut, les maux qui sont la conséquence des actes usurpateurs du gouvernement italien.—La république des républicains en France.—Le jeune frère de M. le comte Albert de Mun reçoit l'ordre de la prêtrise.—Le Révd. M. Chs. Gaay, autrefois du diocèse de Rimouski, sollicitait en France de l'aide pour le Séminaire de Rimouski.—Ce que nous lisons dans les *Annales Catholiques*, à l'occasion des démonstrations qui furent faites à Son Excellence le marquis de Lorie, lors de son arrivée en Canada.—Voyage rapide entre Manitoba et Montréal.

**Causerie Agricole :** Ustensiles de la laiterie.—Vases pour traire les vaches et pour transporter le lait de la vacherie à la laiterie.—Ustensiles à couler le lait.—Vases à contenir le lait.—Ustensiles pour écrémer le lait.—Vases à conserver la crème.—Ustensiles pour nettoyer les vases à lait, etc.—Egouttoir ou arbre à seaux.—Thermomètre, baromètre et lactomètre.—Soins généraux à donner à la laiterie ; température dans une laiterie.

**Subjects divers :** Commerce des bestiaux en Angleterre.—Avantages des fromageries dans la Province de Québec.—Pronostics du temps.—Précocité des animaux reconnue par l'inspection des dents.—Service des eaux dans une ferme.—Des différentes espèces de terre (*Suite*) : Terres dans lesquelles domine le sable.

**Chasse et autres :** Emploi du temps libre pendant l'hiver.—Volailles infectées de parasites.—Transports électriques.—Etendue de la province d'Ontario.—Quantité de bois employée aux Etats-Unis, pour confection de chevilles à chaussures et allumettes.—Blé américain en Espagne.—Commerce de chevaux.

**Recettes :** Manière de blanchir le laine.—Moyen de maintenir les pieds chauds.—Moyen pour retarder la germination des pommes de terre.

## REVUE DE LA SEMAINE

**Béatification de Pie IX.**—Le correspondant romain de l'*Unita Cattolica* communiquait il y a quelques jours à ce journal ce qui suit au sujet de la béatification de Pie IX :

"D'innombrables pétitions, accompagnées de documents relatifs à des guérisons et autres faits merveilleux, arrivent tous les jours au Vatican. En conséquence le Saint-Père semble disposé à accorder à la Congrégation des Rites l'autorisation spéciale de déroger aux lois établies et de commencer immédiatement le procès de béatification. Les pièces sont tellement nombreuses qu'on ne peut pas différer. On dit qu'il faudra trois ou quatre ans pour les examiner toutes. Le procès sera ouvert par le Cardinal Martinelli, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

Bientôt, espérons-le, nous verrons Pie IX élevé sur les autels. De nombreux pèlerins sont toujours à prier près de sa tombe, dans la Basilique de St. Pierre, au Vatican.

— On lit dans le *Monde* :

" Sous ce titre : " Une incroyable injustice " l'*Observateur romain* du 3 janvier signale un fait qu'il prend dans le rapport sur l'administration communale de Rome, récemment publié par le syndic, M. Ruspoli.

" En 1867, l'immortel Pie IX, dans son inépuisable charité, acheta pour un peu plus de 200 mille livres de blé pour les pauvres de Rome, et il fit faire cet achat par le sénateur de Rome, M. le marquis Cavalletti.

" Or, aujourd'hui, le gouvernement libéral italien, se prétendant le légitime successeur du gouvernement pontifical, considère cette générosité de Pie IX comme un prêt fait à la municipalité, en réclame la restitution, et a commencé par se payer de ses propres mains, en retenant 180 mille livres qu'il devait à divers titres à la commune de Rome. " En d'autres termes, dit l'*Observateur romain*, le gouvernement régénérateur veut se faire payer par les pauvres de Rome le blé que Pie IX leur a donné, par un acte de charité, pendant la disette de 1867. "

" Nous nous abstenons, ajoute-t-il, de tout commentaire sur cette énormité ; nous nous contentons d'inviter nos lecteurs à..."